



BAREME HONORAIRES TERRAQUITAINE TRANSACTIONS (TTC)

En vigueur à compter du 1^{er} juillet 2018

MANDAT DE VENTE

IMMOBILIER HABITATION : appartement, maison, immeuble, terrain
A l'exclusion du neuf (VEFA), commerce et immobilier d'entreprise

MONTANT DE LA VENTE	HONORAIRES TTC
De 1€ à 30000€	Montant forfaitaire de 2300€
De 30001€ à 60000€	Montant forfaitaire de 3300€
De 60001€ à 75000€	Montant forfaitaire de 4900€
De 75001€ à 10000€	Montant forfaitaire de 5900€
De 100001€ à 250000€	6%
De 250001€ à 450000€	5%
De 450001€ à 650000€	4%
+ 650001€	3,5 %

Il est précisé que les prix ci-dessus doivent être effectivement appliqués dans une majorité des transactions. Il est possible d'y déroger seulement à la baisse pour des affaires particulières et dans les limites proches des conditions pratiquées*.

*Note de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/17

MANDAT DE RECHERCHE

Mandat de recherche exclusif de 3 mois

Le barème reste identique et reste à la charge de l'acquéreur

TerraAquitaine - SARL au capital de 100 000 €

2, rue René Martrenchar - BP 70021 - 33151 Cenon cédex / tél. 05 57 54 33 56 - fax 05 57 54 33 59 - terraquitaine@orange.fr

SIRET 493 006 480 00013 - APE 4299 Z - Carte Transaction immobilière n° 493 006 480 du 9/11/2016